

BUREAU

Séance du 13 juillet 2018

Délibération N 7

Accords cadres d'acquisition de services de télécommunication - groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre : attribution des accords cadres pour les lots n° 1-2-3-5.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU les délibérations des bureaux en date du 10 octobre 2017 et du 16 mars 2018;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du 6 juillet 2018;

DECIDE

Article 1er: Les accords cadres à bons de commande à passer avec les différentes entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, tels que figurant en annexe, sont approuvés et Monsieur le Président est autorisé à les signer.



Serge DISCOUT